

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GAUTHIER Christian, Maire.

Nombre de membres en exercice : 18

Date de la convocation : 17 mars 2022

Etaient Présents : M. GAUTHIER Christian, Mme PERRODEAU Nadine, M. OLLIO Laurent, Mmes CHIFFOLEAU Martine, MUSSEAU Sonia, M. COUGNAUD Raphaël, Mme BROQUET Nathalie, MM. ECOMARD Bertrand, PLUTA Sébastien, Mme RELANDEAU Aurélie, M. DENIAUD Sébastien, Mme AUBRY Vivianne

Etaient Excusés : Mme BERNARD Charline (donne pouvoir à Mme PERRODEAU Nadine), MM. PEROYS Bernard (donne pouvoir à M. DENIAUD Sébastien), DE NONANCOURT Xavier, M. TUREK Grzegorz

Étaient Absents : Mme POTIRON Anne, M. MERCUL Alain

Secrétaire de séance : M. OLLIO Laurent

Suite à la démission de Madame Claire NORMAND, puis des suivants de liste (Mme Catherine SEJOURNE et M. Gaëtan LE BARON), c'est désormais Madame Viviane AUBRY qui siège au sein du conseil municipal.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 février 2022.

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.

Les tableaux des permanences pour la tenue des bureaux de vote seront transmis aux élus par courriel.

Arrivée de M. Bertrand ECOMARD et Mme Aurélie RELANDEAU.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2021

Les comptes de gestion (commune, assainissement, commerce de proximité, locatifs et panneaux photovoltaïques) établis par M. LAFARGUE, Receveur Municipal, pour l'année 2021 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2021 (commune, assainissement, commerce de proximité, locatifs et panneaux photovoltaïques) présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés.

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

- **COMMUNE** :

Excédent de fonctionnement de clôture de 1 217 992.57 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 412 621.67 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	164 690.24 €
Recettes	305 316.85 €

Soit un excédent de 140 626.61 Euros

271 995.06 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 945 997.51 Euros en section de fonctionnement.

- **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 196 778.70 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 31 202.63 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	23 238.60 €
Recettes	107 500.00 €

Soit un excédent de 84 261.40 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 196 778.70 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMERCE DE PROXIMITE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 19 101.15 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 7 429.54 Euros

7 429.54 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 11 671.61 Euros en section de fonctionnement.

- **LOCATIFS :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 118 006.99 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 0 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 118 006.99 Euros en section de fonctionnement.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 117 474.13 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 0 Euros

117 474.13 Euros sont reportés en section de fonctionnement.

CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE D'UN CHEMIN RURAL – GAEC PAULX DE LAIT

Le GAEC Paulx De Lait souhaiterait faciliter le transit de ses vaches entre les parcelles de pâturage et les bâtiments d'exploitation. Aussi souhaite-t-il installer un système de passage de type canadien sur le chemin rural communal CR81 qui relie la Réauté à l'Illaire (P56). Concrètement l'occupant serait autorisé à occuper une portion de la voie pour permettre le passage de manière autonome des vaches. Ce passage serait aménagé et électrifié, mais réalisé de manière à maintenir la libre circulation du public.

A titre expérimental, la commune pourrait passer un accord sous la forme d'une convention d'occupation privative du domaine communal conclue à titre précaire et révocable pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le passage sera signalé par des panneaux et la commune prendra toutes les dispositions relatives aux dangers liés à cet aménagement.

Le conseil municipal donne un accord de principe afin de passer une convention avec le GAEC Paulx De Lait dans ces conditions.

VALIDATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE

Sujet reporté.

PROPOSITION DE SOUTIEN A L'UKRAINE

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Paulx tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Paulx souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, le conseil municipal décide de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, en faisant un don d'un montant de 2 000 € à la Protection civile

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- SOLIHA : logement du rez-de-chaussée
- Campagne contre les corvidés annulée en raison de la grippe aviaire
- Prochaine réunion du conseil municipal le 14 avril 2022